

## Financements publics et privés

CET ATELIER EST ANIMÉ PAR Louise LASSONDE, coordinatrice Senior de l'information à l'UNITAR, secrétaire exécutive de l'Agence mondiale de solidarité numérique.

INTERVENANTS : Olivier CHARRIER, Chekib GHARBI, Alain CLERC

### Développer la société de l'information au niveau régional

**OLIVIER CHARRIER**, Chargé des affaires européennes au Conseil régional du Nord - Pas de Calais, représentant d'ERIS@: L'association ERIS@ regroupe 46 régions d'Europe, situées dans les pays de l'ancienne Union européenne principalement. 20 % des adhérents sont issus des nouveaux Etats membres. L'association a pour objectifs :



OLIVIER CHARRIER

CHARGÉ DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES AU CONSEIL  
RÉGIONAL DU NORD - PAS DE  
CALAIS, REPRÉSENTANT D'ERIS@

- de partager les expériences sur la société de l'information pour obtenir un développement homogène de cette société de l'information et pour réduire la fracture numérique

- d'être la voix des Régions auprès des institutions européennes ; le niveau de la région semble plus pertinent que celui de l'Etat pour la société de l'information.

“ **D'être la voix des Régions auprès des institutions européennes ; le niveau de la région semble plus pertinent que celui de l'Etat pour la société de l'information** ”

Avec la disparité des régions (Allemagne, Espagne), il est difficile de trouver une voie commune. L'objectif est de transférer les expériences. Le Nord - Pas de Calais est une région pionnière dans les TIC. **La région s'est impliquée très tôt dans le développement régional de la société de l'information. Elle est à l'origine, avec 6 autres régions d'Europe, de la fondation d'ERIS@.**

Les partenariats publics-privés (PPP), en grande progression actuellement, sont traités au sein d'ERIS@ mais ne sont pas le cœur de son activité. Les autorités publiques sont de plus en plus habituées à ces PPP, en raison des restrictions budgétaires, importantes dans le domaine des TIC après l'éclatement de la bulle Internet.

La France a mis du temps à s'engager sur ces partenariats pour des raisons culturelles, dans un pays où le service public est centralisé et frileux. Le partenariat public-privé présente des avantages sans être pour autant la panacée. **Il s'adosse en effet à un contrat très lourd, le plus précis possible, pour que le partenariat fonctionne bien.** Le système de santé anglais a fait l'amère expérience d'un contrat trop flou et peu modifiable. Le partenariat n'était pas bien cadré et les choix réalisés par l'administration privée se sont révélés très discutables (taille des chambres...). L'Etat ne peut plus intervenir directement, il doit maintenant recontractualiser.

## Trouver un bon équilibre entre public et privé

**C H E K I B G H A R B I , Digiport-TLM:** DIGIPOINT-TLM est une structure financée grâce à un partenariat public-privé : Conseil Régional Nord -Pas de Calais, DRIRE Nord Pas de Calais, Conseil Général du Nord et les organismes consulaires représentant les entreprises : Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie et la CCI de Lille Métropole, afin de développer les TIC auprès des entreprises et des collectivités locales en région.

Notre action s'inscrit dans le cadre d'une mission de service aux secteurs privés et publics sur les TIC, définie en concertation avec les plans stratégiques de nos mandants. Le succès de ce partenariat réside dans la qualité du dialogue avec nos financeurs, dialogue basé sur la confiance.

Nous menons et accompagnons des projets de partenariats public-public (projets emploi et TIC, Tourisme,...), public-privé (CVQ), privé-privé dans un but de développement économique qui se traduit par la création d'entreprises et d'emplois.

## Inventer des mécanismes de financement intelligents

**A L A I N C L E R C , Secrétaire exécutif du Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN):**

### La genèse du Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN)

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique est une nouvelle structure, née en 2005 dans la foulée du premier sommet mondial sur la société de l'information. Il s'est présenté d'emblée comme différent des autres structures présentes sur la scène internationale. Evoqué la première fois par le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, au Sommet mondial de la société de l'information à Genève en décembre 2003, il a d'abord rencontré la réticence de quelques autres Etats. Le Président Wade, qui souhaitait impliquer de toutes façons davantage les pouvoirs locaux dans la lutte pour réduire la fracture numérique, a présenté ce projet une deuxième fois à Lyon, lors du premier Sommet des Villes et des Pouvoirs locaux. **Les représentants des collectivités locales ont vu dans ce fonds la possibilité d'affirmer leur rôle comme acteurs de la société de l'information et ont plébiscité sa création.** Quatre partenaires furent à l'origine du fonds : la Ville de Lyon, la Province de Turin, la Ville de Genève et le Sénégal.

### Réduire la fracture numérique : un enjeu crucial

Enjeu important, pas toujours suffisamment perçu, la fracture numérique touche l'existence même de millions d'être humains. 80 % de la population mondiale n'est pas connectée. **En d'autres termes cela signifie non seulement que 80 % de la population mondiale ne peut pas recevoir d'informations mais également que ces populations ne peuvent pas** « valider leur existence » dans la mondialisation émergente. L'absence d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication équivaut de fait à leur exclusion du système mondial avec toutes les conséquences que cela entraîne du point de vue culturel, économique, social et politique.

“ 80 % de la population mondiale n'est pas connectée ”

Le Fonds a tout de suite choisi de travailler avec tous les partenaires concernés par la fracture numérique : les gouvernements, les pouvoirs locaux, la société civile, et le secteur privé. Sur le plan du financement, son objectif est de **développer des mécanismes innovants de financement** appliqués spécifiquement à la réduction de la fracture numérique.

C'est dans cette perspective qu'il a développé le principe du « pour-cent de solidarité numérique »

### **Un principe efficace et simple à appliquer**

Le « pour-cent de solidarité numérique » s'adresse aux collectivités publiques et aux entreprises privées qui achètent des biens et des services numériques ainsi qu'aux entreprises qui les fournissent

Leur engagement commence par une adhésion au principe du « pour-cent de solidarité numérique »

Les acheteurs introduisent ce principe dans leurs appels d'offres relatifs aux biens et services informatiques. Les fournisseurs qui y répondent s'engagent à verser 1 % du montant de la transaction au FSN, prélevé sur leur marge bénéficiaire. Quant aux vendeurs de biens et de services numériques qui ont adhéré à ce principe, ils versent directement le 1 % de leur transaction au FSN

Le FSN utilise les sommes récoltées pour réaliser des projets de développement basés sur les TIC auprès des collectivités locales. Vendeurs et acheteurs reçoivent le label de la « solidarité numérique », témoignage d'un engagement solidaire et citoyen

## Les objectifs des partenariats

### Financements : de l'infrastructure à l'appropriation sociale

**OLIVIER CHARRIER** : La plupart des partenariats public-privé concernent les infrastructures. D'un point de vue technologique, la fracture numérique a disparu en France puisque 97 % du territoire est couvert avec l'ADSL 72K. D'un point de vue sociologique, la situation est différente.

L'apport en infrastructure est un préalable mais des possibilités de développement de partenariats dans d'autres champs existent.

“ **D'un point de vue technologique, la fracture numérique a disparu en France puisque 97 % du territoire est couvert avec l'ADSL 72K. D'un point de vue sociologique, la situation est différente**”

La société de l'information est un secteur récent qui n'existait pas il y a 15 ans. La Région concentrait jusqu'à présent ses efforts sur les équipements et les infrastructures mais est aujourd'hui davantage concernée par les aspects citoyens de ce secteur des TIC.

Si une partie de la population reste aujourd'hui à l'écart de la révolution apportée par la société de l'information, elle ne comblera jamais un fossé qui va croissant. Les partenariats doivent être dirigés afin de conserver un lien avec la société, les associations, les entreprises privées et afin de toucher des publics éloignés.

**CHEKIB GHARBI** : Des pouvoirs publics initiateurs

La fracture numérique n'est pas seulement entre le Nord et le Sud, elle existe aussi entre le monde rural et le monde urbain, les PME et les grandes entreprises. DigiPort assiste donc des projets de développement et d'intégration des TIC au sein des entreprises afin de répondre aux enjeux de la compétitivité. DigiPort accompagne également les collectivités dans le cadre des projets d'appropriation par la population.

Dans le cadre d'Euratechnologies, un parc d'activité dédié aux TIC au cœur de la ville de Lille, quartier des Bois Blanc, un programme d'appropriation a été mis en place au travers le déploiement d'Espaces Publics Numériques dans les villes de Lille et de Lomme. Ces espaces sont des lieux de vie que les citoyens s'approprient avec un temps plus ou moins long selon leur sensibilité des technologies. DigiPort a initié donc des projets de formation aux TIC et d'insertion à l'emploi par les TIC avec l'ensemble des acteurs sociaux ainsi que des actions spécifiques à destination de publics cibles (femmes, seniors...) dans les Cybercentres. Ce programme s'inscrit dans une volonté publique de favoriser le développement économique et la cohésion sociale en y intégrant les TIC et les citoyens.

## Découverte d'usages ou « détournement d'usages »

L'Afrique a des moyens limités et pour cela une seule technologie trouve de multiples usages et multiples utilisateurs. Les industriels s'appuient sur cette appropriation et ce « détournement » d'usages pour développer de nouveaux modèles économiques ou de nouveaux services. Nous préférons parler de découverte d'usage. Il est donc également intéressant de regarder le Sud et l'Afrique afin de découvrir de la nouvelle utilisabilité et usabilité des technologies.

**OLIVIER CHARRIER** : Les principaux PPP concernent l'infrastructure à haut débit. Nous souhaitons atteindre les zones enclavées et c'est le rôle des pouvoirs publics d'initier ces démarches. Sur le plan régional, nous travaillons à des partenariats entre communautés de communes, opérateurs et Région.

**LOUISE LASSONDE** : Qui sont les demandeurs auprès du fonds mondial ? Quels sont les projets proposés ?



## Innover dans le financement : le 1 % de solidarité numérique

**ALAIN CLERC** : La réduction de la fracture numérique nécessite des mécanismes innovants de financement. Le montant de l'aide au développement (200 milliards de dollars) fixé dans les objectifs du millénaire pour 2015 ne sera pas atteint. Le problème de la fracture numérique s'ajoute à d'autres problèmes importants.

La France, le Chili et le Brésil ont proposé de réfléchir à **des mécanismes de financement innovants comme le 1 % de solidarité numérique**. Il s'agit d'une idée simple qui pourrait, idéalement, faire l'objet d'un traité international : prélever 1 % du montant de toutes les transactions électroniques y compris celles liées aux services. L'idéal serait d'inclure dans les appels d'offres, une clause de solidarité numérique imposant le 1 %. Au terme de la transaction, le vendeur devrait reverser 1 % du montant dans les zones privées d'accès. Ce prélèvement représenterait, au final, un double gain pour les entreprises :

- le fonds le réinvestirait dans l'achat de matériel
- les marchés s'en trouveraient élargis.

Nous soutenons, par ailleurs, les projets des collectivités locales. Travailler avec leur maillage est nécessaire pour développer la société de l'information. Décentraliser permet aussi de mieux répondre aux besoins locaux. Une réflexion existe au niveau local. Le maire connaît les besoins de sa collectivité, les coûts, les technologies et peut apporter des réponses argumentées.

Le fonds travaille sur des petits projets déjà engagés et qui répondent à des besoins essentiels. Il peut engager des sommes comprises entre 50 000 et 500 000 euros.

“ L'idéal serait d'inclure dans les appels d'offres, une clause de solidarité numérique imposant le 1 % ”

## Développer une relation de confiance entre partenaires

**LOUISE LASSONDE** : Comment combler le décalage qui existe entre la demande provenant des porteurs de projets et les offres de financement ? Comment garantir que les modalités de financement répondent à la fois au type de projets soumis et, surtout tirent pleinement bénéfice des expertises et des acquis existant sur le terrain ?

**OLIVIER CHARRIER** : Le problème est récurrent et n'a pas de solution unique. Les administrations progressent sur la réorganisation, autour des défis liés à la société de l'information, et, parallèlement, des difficultés naissent au niveau des comportements des usagers. Le privé peut aider les administrations qui ont parfois des difficultés à réagir en temps réel.

L'intégration du privé ne doit toutefois pas se faire pour de mauvaises raisons (matérielle ou organisationnelle) mais être le résultat d'une réflexion aboutie.

“ Le privé peut aider les administrations qui ont parfois des difficultés à réagir en temps réel ”

Le conseil régional du Nord - Pas de Calais, en cas de problème d'adéquation entre l'offre et la demande, essaie de développer une approche globale du problème et d'apporter des réponses différenciées avec de l'accompagnement, une expertise ou un financement. Plus qu'une approche *top-down* nous préconisons une approche *bottom-up* et une co-construction entre partenaires.

Le partenariat public-privé met l'accent sur l'aspect financier. Pour atteindre les objectifs, il est nécessaire d'être le plus innovant et le plus pertinent possible.

Les élus ne sont pas, dans notre expérience, au courant de ce que sont le Wi-fi, le filaire...  
**Nous avons donc organisé des formations d'élus durant plus de deux ans en Nord - Pas de Calais.** L'objectif d'ERIS@ est de mutualiser les expériences pour montrer aux élus ce qui a été entrepris ailleurs.

**Le financement seul ne signifie rien.** L'essentiel réside dans la qualité du partenariat. Ensuite, en Europe, il est toujours possible de trouver un financement. Lorsque la bulle Internet a explosé, les budgets ont diminué et il a fallu apprendre à mieux utiliser l'argent disponible, induisant des réflexions approfondies. En définitive, nous sommes une sorte de cabinet de consultants.

**C H E K I B G H A R B I :** La Collaboration et la confiance retrouvée entre le public et le privé

Lorsqu'on sait valoriser un projet (duplication et industrialisation), il est facile de rassembler des partenaires privés même si la rentabilité du projet n'est annoncée que sur le long terme.

La co-construction d'un projet se fait alors avec des retours permanents entre les initiateurs et les industriels, en y intégrant les usagers. Il existe des entreprises citoyennes qui ne visent pas uniquement la rentabilité à court terme. De même, notons que certains grands groupes jouent, eux aussi, le jeu.

Le projet Carte de Vie Quotidienne en est un parfait exemple. En effet, nous menons un projet lié à la carte à puce (carte pour les services de proximité) adossée à un portail Web intercommunal de services de proximité, qui ont été montés sur le modèle d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et des acteurs privés. Ce projet comprend différents volets: organisationnel, technique, économique, juridique et sociétal au travers de la mesure de la perception et de l'appropriation de la carte et des services. Il s'agit, pour l'instant, d'une expérimentation.

Lors du montage du projet Carte de Vie Quotidienne, les pouvoirs publics ont été à l'initiative du projet. Des actions de partenariat public-public ont été élaborées et le secteur privé contribue au projet en y intégrant une démarche d'industrialisation. L'Etat mutualise les différentes pratiques au niveau national et aura pour objectif de disséminer les résultats de l'expérimentation sur l'ensemble du territoire.

Au travers de la démarche mise en œuvre, un cercle vertueux est ainsi généré entre les acteurs Publics, les acteurs Privés et la société civile au service d'un développement durable.

Il est également important de prendre en compte le temps d'apprentissage par les usagers qui sera nécessaire à la maîtrise de la technologie et de prévoir un accompagnement.

## Financer des projets répliquables aux objectifs précis

**A L A I N C L E R C** : Le Fonds ne fait que du financement. Il n'est donc pas une agence d'exécution. Il apporte son financement à des projets qui répondent à toute une série de critères d'éligibilité.

**Nous intervenons dans des projets où l'expertise existe déjà.** Le Fonds, avant d'accorder un financement, s'assure d'un ensemble de données (voir sur notre site les critères d'éligibilité). Les projets doivent notamment être communautaires, répliquables, répondre à des besoins précis, accorder un rôle important aux femmes, etc.

Bien évidemment les TIC ne répondent pas à tous les problèmes de développement et un risque de déception existe si l'on veut à travers les TIC apporter la réponse à tous les problèmes. Cela étant, le champ de coopération et d'application est vaste.

## Echanges avec la salle

### L'aventure Metissacana, premier opérateur de l'Afrique de l'ouest

**D E L A S A L L E (Metissacana)**: Les blocages qui ont existé lors de la mise en place du Fonds mondial de solidarité numérique peuvent s'expliquer aisément. Le malentendu sur la fracture numérique en Afrique existe toujours. Le fonds est apparu en 2003 alors que l'Afrique travaille sur la question des TIC depuis 1996. Ce passé n'a pas été pris en compte dans la stratégie du fonds.

**Dans les pays africains, beaucoup de difficultés perturbent le développement de l'entreprise privée.** Au Sénégal, Metissacana a été créée en 1996. Le pays a, pendant un moment été plus en avance que la France dans le secteur des TIC même s'il fallait contourner certains freins (bande passante de 2 mégabits pour l'ensemble du pays jusqu'en 2000). Nous avons ainsi contribué au développement d'un secteur privé.

Nous avons au départ travaillé avec l'opérateur historique qui a accepté de baisser ses tarifs d'abonnement, et formé des cadres capables de fonder des cybercentres et des commerciaux pour vendre les abonnements. Le nombre d'abonnés à Dakar et dans le reste du pays était en augmentation et nous avons commencé à développer une solution de connectivité rurale en partenariat avec Alcatel pour connecter les 13 500 villages du pays, même ceux sans énergie (accord avec BP Solar sur les panneaux solaires). **Les notions de profit et de développement étaient associées.**

Malheureusement et en dépit du travail mené avec le ministre de la communication pour régler le monopole de la bande passante, la licence nous a été refusé en 2001, après la dissolution du ministère et l'abandon de sa réforme par les successeurs. Metissacana a fermé 6 mois plus tard ainsi que les petites entreprises privées, qui avaient été créées.

Or, l'idée du fonds de solidarité initiée par le président Wade est apparue ensuite. **Il est plus facile de parler de solidarité numérique lorsqu'il n'y a plus de secteur privé...** Cette histoire, connue des politiques en France et en Afrique, a enlevé beaucoup de crédibilité au fonds de solidarité.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD, souhaitait développer le partenariat public-privé et ne pas obliger à tendre la main. Le fonds de solidarité a été perçu comme étant synonyme de besoin de charité. Déstabiliser un pays comme le Sénégal apparaissait dangereux et personne ne s'est élevé clairement contre la création du fonds.

TIC 21 nous permet de nous exprimer. Nous ne souhaitons pas évincer ce fonds définitivement mais il doit reconnaître que l'Afrique est plus avancée dans le développement des TIC que ce qui est énoncé dans la stratégie de ce fonds.

Pourquoi ne pas libéraliser la bande passante sous régulation ? **Juridiquement, le monopole est dissous mais, la procédure législative qui permettrait à d'autres opérateurs de venir, n'est pas mise en place.**

**LOUISE LASSONDE** : Vous estimez qu'une libération des énergies en Afrique permettrait de régler une grande partie des difficultés et que le fonds pourrait alors servir à d'autres choses.

**DE LA SALLE (JEAN-LOUIS FULLSACK, président de CSDPTT)**: La réaction de Metissacana m'étonne. Le président sénégalais est très libéral. Sonatel n'a pas été vendue à France Telecom, France Telecom est devenu majoritaire. C'est différent.

**DE LA SALLE (Metissacana)**: **France Telecom a ainsi un chèque en blanc pour gérer la Sonatel.**

**DE LA SALLE (JEAN-LOUIS FULLSACK)** : Le caractère essentiel des TIC dans le développement est régulièrement affirmé mais ne me convainc pas. Les TIC ne figurent pas parmi les 5 priorités dégagées par le sommet mondial sur la terre de Johannesburg. Les TIC sont seulement un outil. Au sommet mondial de la société de l'information, il a été énoncé qu'il ne fallait plus faire des TIC pour les TIC mais pour les objectifs du millénaire.

Dans ce contexte, le fonds de solidarité a un rôle à jouer mais des éclaircissements sur ses positions sont nécessaires.

“ **Les TIC ne figurent pas parmi les 5 priorités dégagées par le sommet mondial sur la terre de Johannesburg** ”

**DE LA SALLE** : Quelles sont les aides attribuées par le Fonds pour l'usage et le contenu ?

J'accompagne une société sénégalaise de microfinances. Quelles aides cette société pourrait-elle obtenir ?

Qu'est-ce que l'agence mondiale de solidarité numérique ?

**LOUISE LASSONDE** : La technologie a de tout temps exercé une fascination sur les esprits. Le Sommet mondial de la société de l'information, le SMSI, est allé bien au-delà en lançant un débat non seulement sur les TIC mais sur la société de l'information et de la communication. L'agence mondiale de solidarité numérique a été créée pour compléter le rôle joué par le fonds. Elle est prestataire de services au fonds et aux autres mécanismes de finance-

ment qui visent les mêmes objectifs. **Donner de l'argent ne suffit pas pour créer les conditions de succès d'une initiative.** L'agence a pour mission d'aider les porteurs de projets à mieux cerner les conditions indispensables à la réussite d'un projet. En ce sens, l'Agence joue un rôle de fédérateur entre un projet et des projets similaires.

“ **L'agence a un rôle technique qui consiste à analyser des dossiers de projets ainsi qu'un rôle de catalyseur entre l'offre et la demande** ”

L'agence a un rôle technique qui consiste à analyser des dossiers de projets ainsi qu'un rôle de catalyseur entre l'offre et la demande. Elle peut aussi fournir diverses informations utiles pour développer de nouveaux projets.

**ALAIN CLERC** : Le Fonds est ce qu'il est, essentiellement un mécanisme financier pour réduire la fracture numérique. Ce serait un faux procès que de vouloir l'impliquer dans des querelles politiciennes. Ses activités vont se développer. Nous avons commencé à réfléchir à ces

questions fin 1994 dans le cadre de la Fondation du Devenir. En 1996, une première rencontre s'est tenue à Genève sous la présidence du Président A.O. Konaré.

**DE LA SALLE (OUMOUSY de Metissacana):** J'étais à Genève. L'Internet existait déjà alors en Afrique. Nous sommes pour que l'Afrique se développe. Il est douloureux de constater que le premier opérateur de l'Afrique de l'Ouest a été effacé par des gens qui ont fait des études. Vous êtes important car vous défendez le président de la république du Sénégal alors que j'ai fait plus de 30 jours de prison à cause d'Internet.

**A LA IN CLERC :** Je vous entends mais ce n'est pas le problème du Fonds de solidarité. **Le Président Wade s'est impliqué dans le Fonds en qualité de responsable au sein du NEPAD des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ensuite son rôle a été déterminant pour faire endosser le Fonds par la communauté internationale.**

**DE LA SALLE (Metissacana):** Metissacana a aidé à ce que l'élection de Wade se fasse de manière transparente.

**A LA IN CLERC :** Ces problématiques politiques doivent être dissociées de l'existence du Fonds de solidarité, qui est une interface dont l'idée, je le répète, a été lancée en 1996 et concrétisée à Bamako en 2000 avec l'objectif d'être plus solidaire et de faciliter les transferts d'expériences.

“ **Le Fonds souhaite trouver des financements sur de nouvelles bases et souhaite relancer le sens de la solidarité dans les décennies à venir en impliquant l'ensemble des acteurs concernés”**

Une politique d'accompagnement est nécessaire. Le Fonds souhaite trouver des financements sur de nouvelles bases et souhaite relancer le sens de la solidarité dans les décennies à venir en impliquant l'ensemble des acteurs concernés. **Je ne suis pas sûr, par ailleurs que la libéralisation de la**

**bande passante réglera tous les problèmes.** Ce n'est, en tous les cas, pas une tâche qui incombe au Fonds., même si le Fonds reste attentif à toutes les mesures qui sont prises pour faciliter l'accès aux TIC.

**DE LA SALLE (Metissacana):** **Bande passante et politique des télécommunications sont indissociables.** Les collectivités locales ne peuvent pas travailler sans un secteur privé local.

**DE LA SALLE (JEAN-LOUIS FULLSACK) :** France Telecom est un représentant du secteur privé.

**DE LA SALLE (Metissacana):** **France Telecom est en situation de monopole grâce à un contrat passé avec l'Etat.** Entre 1998 et 2001, le pays n'a eu que 2 mégabits de bande passante. France Telecom a utilisé son mandat pour exercer une concurrence déloyale.

**OUMOUSY :** Quand on m'a refusé la licence, j'ai souhaité organiser une conférence de presse internationale pour alerter de cette concurrence déloyale mais on m'a mise en prison.

**DE LA SALLE (JEAN-LOUIS FULLSACK) :** Je réprovoque l'action de France Telecom dans Sonatel.

**DE LA SALLE (Metissacana):** On empêche le secteur privé de se développer. La pauvreté est un fonds de commerce.

## Libérer les énergies

**LOUISE LASSONDE** : Toute action de développement s'inscrit dans un cadre géopolitique. Eris@, Digiport, comment avez-vous procédé pour libérer les énergies qui ont permis d'impulser le développement de vos programmes? Dans ce type d'initiatives, celui qui détient les leviers d'action a une responsabilité morale et économique certaine. Quels sont les enjeux au niveau local?

**CHEKIB GHARBI** : Le fonds ne s'adresse pas qu'au Sénégal. De vrais partenariats doivent se créer entre le Nord et le Sud mais également entre le Sud et le Sud.

Pour libérer les énergies, nous croyons à un vrai partenariat public-privé. Au niveau local, il est nécessaire de mener une vraie action pour accompagner les entreprises dans leur croissance, leur développement à l'international et assister la population à s'approprier les technologies. Les choses doivent être cadrées car l'argent investi est public.

**OLIVIER CHARRIER** : Nous sommes dans la phase de financement des contenus et des usages. Nous nous intéressons à la façon dont les citoyens vont utiliser les technologies.



## Sigles

**N E P A D** Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique  
**S M S I** Sommet mondial de la société de l'information